

J'ay le Couffre pbré Jéruant Jy Juiuis ay
 Eglise parochiale & pommabit Jéruant ay
 fait les bannichs et proclamacions de promoysses de
 pibres lesdits mariage d'entre pibres lesdits de
 Cozant la parochiale de Croqueby et Marie le moult de
 et Marie le moult de parochiale de pommabit Jéruant lesdits ordonances
 le moult de et constitutione ecclésiastique sans opposition
 1697 eny & impyroment civil ou canonique, de quelle
 bannichs ayant veu. Relation affirmatifve que
 lesdits mariage ont esté faitz dans l'eglise
 parochiale d'Indi. Croqueby par celluy qui
 aucun opposition de luy et de luy de
 Cozant, lesdits de pommabit Jéruant le moult de
 et mariage de Jéruant mil six cent cinquante
 et quatre ay pbré lesdits et pommabit
 par parochiale de pommabit Jéruant et parochiale
 aux quelz ay Jéruant la benediction et celebré
 la messe nuptiale dans l'eglise parochiale
 d'Indi pommabit de pommabit de pommabit et
 discrect M^{re} Olivier le pommabit de l'Indi
 pommabit, M^{re} Lauréat de pommabit, pibres
 de pommabit, et faire lesdits de pommabit, Jéruant de
 pibres de pommabit, pibres de pommabit, Jéruant de
 pommabit, pibres de pommabit et pommabit de pommabit
 de pommabit, pibres de pommabit de pommabit pibres
 appue de pommabit de pommabit de pommabit

Demond de la barre
 de pommabit

Le jainzième decembre mil sept cent six mourut en la communion
Marie Denche mere la ste. Anne Meuel agee de quatre vingt
meuel dix ans demourant en cette parois. De hommes Japdis au q. d. h. s.

De l'abbay chez son fils Jean le Cozner et le dispoition dudit
meis son corps a este inhumé dans l'eglise parrochiale dudit
pouvement sans serments etant trouue mestre du lieu au jour
ont assiste son dit fils quillaume manie et françois le Cozner
sur autres la fois lesquels interpellés ont déclaré ne sçavoir
signer

François Voer Veteur de Normandie Lardy